

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 12461 - 2007 B 00527 - 451 615 231 - 3L GROUP

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024



Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	2023-01-01	et clos le	2023-12-31	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3 L GROUP		13 Avenue DE L EUROPE	
SIRET	4 5 1 6 1 5 2 3 1 0 0 0 4 5	41600	LAMOTTE BEUVRON
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	50 787	Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			0
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0	PV exonérées (art. 238 quinquies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0 %	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44. quindécies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	0	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

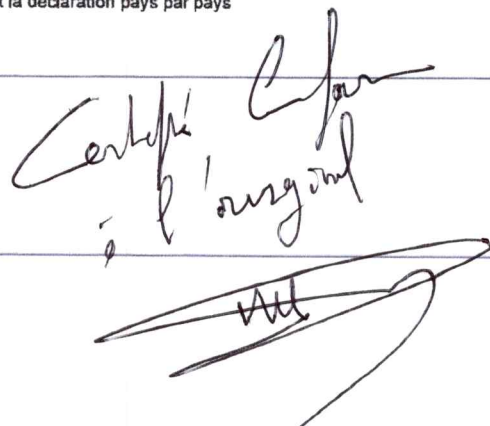
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0
--	---

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	
Nom	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	
Nom	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
N°	
Nom	



 Cerly

II		COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		☒	Si oui, indication du logiciel utilisé
			MyUnisoft Comptabilité
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant : S		Société ou indépendant :	
HOUDART AUDIT ET CONSEIL			
11 B Place De la Nation			
75011 PARIS-11E-ARRONDISSEM		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant:	
		Date: 2024-05-14 Lieu: LAMOTTE BEUVRON	
		Qualité et nom du signataire:	
		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions				payées par la société elle-même		a	200 200		
				payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :						e			
Libellé						Montant			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						j	200 200		
Montant (des revenus répartis						TOTAL (ligne a à e)		200 200	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfétaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société			
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versés			
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6						
			Indemnités forfétaires	Remboursements	Indemnités forfétaires	Remboursements			
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations				Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3 L GROUP		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise	13 Avenue DE L EUROPE		41600	LAMOTTE BEUVRON	
SIRET	4 5 1 6 1 5 2 3 1 0 0 0 4 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
			Exercice N clos le 2023-12-31		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)			AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	2 874 536 2 338
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	25 590 22 559 3 031
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	266 858 168 573 98 286
		Immobilisations en cours	AV	AW	18 092 18 092
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	299 400 299 400
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI	6 000 6 000	
TOTAL (II)		BJ	BK	618 814 191 668 427 146	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	7 546 7 546
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	18 250 18 250
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	474 707 474 707
		Autres créances (3)	BZ	CA	599 805 599 805
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	19 079 19 079	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	7 786 7 786	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 127 173 1 127 173	
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 745 987 191 668 1 554 319	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an : CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)			DA	110 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	245 760
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	708 935
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	265 984
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	138 473
	Dettes fiscales et sociales			DY	152 069
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	3 072
	Autres dettes			EA	3 288
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	845 385	
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 554 319	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP				Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	28 362	FB		FC	28 362	
	Production vendue	{	Biens *	FD	(1 703)	FE	(1 703)	
			Services *	FG	1 009 214	FH	1 009 214	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 035 873	FK		FL	1 035 873
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	224	
	Autres produits (1) (11)					FQ	451	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 036 548
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	3 716	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(1 561)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	(85)	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	398 574	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	18 835	
	Salaire et traitements *					FY	368 555	
	Charges sociales (10)					FZ	128 190	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans le case HS) *		HS		GA	47 242
			- dotations aux provisions				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	14	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	963 481
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	73 067
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	199 144	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	199 144	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 922	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	11 922	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	187 222	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	260 289	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	12 742	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	12 742	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 148	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	8 250	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	9 398	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 343	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	17 872	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 248 433	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 002 673	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	245 760	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	123 970	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	224	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			

* Les explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

[illegible]

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP		Néant ☐ *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
		1	2	3	4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3	KS	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	69 796	KW	KX	
	Matériel de transport *	KY	192 921	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	15 304	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	18 092	LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	318 428	LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
Autres participations		8U	299 400	8V	8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T	6 000	1U	1V	
TOTAL IV		LQ	305 400	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	623 828	ØH	ØJ	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1	2	3	4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X
	Terrains		IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP					Néant ☒ *
Exercice N clos le		2023-12-31					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
	①	②	③	④	⑤	⑥	
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP						Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	536	PX		PY	536
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	18 859	QA	3 700	QB		QC	22 559
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	57 442	QE	5 903	QF		QG	63 344
	Matériel de transport	QH	58 784	QI	36 285	QJ	4 497	QK	90 572
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 837	QM	819	QN		QO	14 656
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	148 922	QV	47 242	QW	4 497	QX	191 668
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	148 922	ØP	47 242	ØQ	4 497	ØR	191 668
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. générales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NI)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		3 L GROUP								Néant ☒ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % ☐	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI) ☐	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations * ☐	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U			
	TOTAL II		5Z		TV		TV		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05		
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières (1) * ☐	06		07		08		09		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C		UB		UC		UD		0
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF					
	- financières			UG		UH					
	- exceptionnelles			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI										10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe II au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOI-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL				UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP				UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT				6 000		UV		6 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA											
	Autres créances clients	UX				474 707		474 707					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie*	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituées*	UO	)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY				29 653		29 653					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				2 080		2 080					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	10 320	10 320					
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	17 741	17 741					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)	VC				434 189		434 189					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				105 822		105 822					
	Charges constatées d'avance	VS				7 786		7 786					
	TOTAUX					VT	1 088 299	VU	1 082 299	VV	6 000		
REVOIRS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD							
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG		188 925		188 925					
		à plus d'1 an à l'origine		VH		77 059		22 806		54 253			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				15 000		15 000					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				138 473		138 473					
Personnel et comptes rattachés		8C				49 201		49 201					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				41 551		41 551					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW		53 538		53 538				
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées				VQ		7 778		7 778				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				3 072		3 072					
Groupe et associés (2)		VI				267 500		267 500					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				3 288		3 288					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX					VY	845 385	VZ	791 132	54 253				
REVOIRS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ			Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés, personnes physiques		VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	22 562							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		3 L GROUP				Néant ☐		Exercice N clos le	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET ☐		2023-12-31	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		2 576 0	
Avalantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) ☐		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		13 544	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		2 150	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ☐		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB		)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		XW	
Amendes et pénalités		WJ		1 146		XZ			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal									
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7		7 872	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		L7	
Régimes particuliers impositions différées		Moins-values nettes à long terme		{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		J8	
				{		- imposées au taux de 0%		ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs ☐		{		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		{		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur le feuillet séparé (dont 1)		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3ème et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée) ☐		SW	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro ☐		MB	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférant à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL		WR	
								28 474	
II. DEDUCTIONS									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées						Plus-values nettes à long terme		{	
						{		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	
						{		- imposées au taux de 0 %	
						{		- imposées au taux de 19 %	
						{		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
						{		- imputées sur les déficits antérieurs	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								J8	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts ☐						(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	
						2A		9 957	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI) ☐								XA	
								18 187	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Mesures d'incitation						Abattement sur le bénéfice et exonérations*			
Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies) ☐						K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies) ☐	
								L2	
ZFU - TE (art. 44 octies A) ☐						0V		S.I.I.C. (art. 208C) ☐	
								K3	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies) ☐						PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) ☐	
								1F	
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies) ☐	
								PC	
								Zone de développement prioritaire (art. 44 septies) ☐	
								PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) ☐								XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé						(		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E) ☐	
						{		YA	
						{		VB	
						{		YI	
						{		YL	
						{		YH	
						{		YC	
						{		YD	
						{		ZI	
						{		XG	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL	XH		19 187
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	93 287		
		Déficit (II moins I)		0	XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			0
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				0	XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	93 287	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES		Exercice N	
		Montant	
DONS			000

II DEDUCTIONS DIVERSES		Exercice N	
		Montant	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD

2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Designation de l'entreprise	3 L GROUP				Néant ☐
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis et 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	22 531
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuille séparée)		Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis et 2 du CGI *		ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges *					
TOTALUX		8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation *					
TOTALUX		9D	0	9E	0
Charges à payer					
TOTALUX		9K	0	9L	0
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		Ligne WI		Ligne WU	
CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1	0		0	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	243 168		- Autres réserves	ZD	42 968						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	200 200						
	TOTAL I	ØF	243 168		Autres répartitions	ZF	0						
					Report à nouveau	ZG							
				(N.B. : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	243 168					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	615 536	)	YQ	438 427					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	77 420					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	1 323	)	XQ	93 614					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	5 365					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	222 175					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	398 574					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	3 359				
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	15 476					
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	18 835						
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	176 856					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	63 921					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023) *						ØB	482 017					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 10 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 10 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	3 L GROUP	Néant ☐
-----------------------------	-----------	--------------------------------

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6
1 BMW FINANCIAL r1250gs 2022/-04-18	12 747	0	4 497	0	8 250

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11

IMMOBILISATIONS

1	12 742	4 491	4 491	0	0	0	0
---	--------	-------	-------	---	---	---	---

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	0				0
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	0				0
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	0				0
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	0				0
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice			0	0	0	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour la dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme (1)			0	0	0	
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *		0	0	0	0	0
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			4 491	0	0	0	0
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 209 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Désignation de l'entreprise	3 L GROUP	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒
-----------------------------	-----------	------------------------------------	----	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées ☐	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans ☐	0		0	0
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) ☐	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) ☐	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
		N-3	0	0	0
		N-4	0	0	0
		N-5	0	0	0
		N-6	0	0	0
		N-7	0	0	0
		N-8	0	0	0
		N-9	0	0	0
	TOTAL 2	0	0	0	0

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de cession (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement, cochez la case ci-contre) ☐		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre ☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice
TOTAL	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	3 L GROUP	Néant ☒
-----------------------------	-----------	---

	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou de 12,8 % ^②	
① Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^③	
② Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture de l'exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture de l'exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 83 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP				Néant ☒	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3 L GROUP		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		2023-01-01		et clos le 2023-12-31	
				Données en nombre de mois	12
I) DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				YP	
- Dont apprentis				YF	
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
II) CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 035 873
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 035 873
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	451
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	1 561
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	224
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	2 236
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	50 891
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	133 730
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	14
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				Og	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	184 635
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	853 474
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	853 474
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.					
Si vous êtes dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0
Période de référence		GY		GZ	
Date de cessation		HR			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

Néant ☐

Exercice clos le	2023-12-31	N° SIRET	45181523100045		
Dénomination de l'entreprise	3 L GROUP				
Adresse (voie)	13 Avenue DE L EUROPE				
Code postal	41600	Ville	LAMOTTE BEUVRON		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	0

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	MRA DEVELOPPEMENT		
N° SIREN (si société établie en France)	846951232	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	11 000
Adresse N°	22	Via	Rue	EMILE LECONTE	
Code postal	45140	Commune	INGRE	Pays	FRANCE

II-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « Mme » pour Madame.;

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société
tient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

Néant ☐

Exercice clos le

2023-12-31

N° SIRET

45161523100045

Dénomination de l'entreprise

3 L GROUP

Adresse (voie)

Avenue

DE L EUROPE

Code postal

41600

Ville

LAMOTTE BEUVRON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : ☐

P5

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

G.L. SERVICES

N° SIREN (si société établie en France)

401988233

% de détention

100,00

Adresse

N°

22

Voie

Rue

EMILE LECONTE

Code postal

45140

Commune

INGRE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE

DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1536 ter à 1586 nonies du code général des impôts)



Dénomination	3 L GROUP		
Adresse	13	Avenue	DE L EUROPE
Code postal	41600		
Ville	LAMOTTE BEUVRON		

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET 45161523100045

Période de référence 2023-01-01 2023-12-31

Date de cessation

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies CGI. Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme des entreprises à l'échelle de la CFE. Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 463), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2	853 474	Case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
----	---------	--

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaires de référence

A3	1 035 872	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
----	-----------	--------------------------------------

Chiffre d'affaires de référence du groupe

B6	0	à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD
----	---	--------------------------------------

A LAMOTTE BEUVRON

DATE 2024-05-14

SIGNATURE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SIREN

451615231

III. REPARTITION DES SALAIRES**A. Liste des établissements de l'entreprise**

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
00037	45	INGRE	169	

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr

3 L GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 Euros
Siège Social : 18 rue Emile Leconte – 45140 INGRE
RCS ORLEANS 451 615 231

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
ET LE VINGT-HUIT JUIN A TREIZE HEURES

La société MRA Développement, SAS représentée par Monsieur Nicolas DEFOUILHOUX, son Président, propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la SAS 3L GROUP, Actionnaire unique de ladite société.

1 – a préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Nicolas DEFOUILHOUX, Président de la société 3L GROUP, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultats et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023; il a, également, établi le rapport de gestion sur l'activité de la société, au cours dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, et le rapport de gestion du Président ont été adressés à l'Actionnaire unique, dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu, régulièrement, au siège social, à la disposition de l'Actionnaire unique, dans le délai prescrit.

Le rapport de gestion du Président mentionne l'existence de trois (3) conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, qui sont détaillées dans celui-ci.

2 – a pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023,
- l'affectation des résultats dudit exercice,
- les trois (3) conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- pouvoir.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels que ceux-ci ont été établis par le Président et se soldant par un bénéfice de **245.760 Euros**.

7

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne font mention, au titre des dépenses non admises dans les charges déductibles, au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, d'aucune somme et approuve, également, les opérations traduites, dans ces comptes et résumées, dans le rapport de gestion qui lui a été soumis.

DEUXIEME DECISION

L'Actionnaire unique décide d'affecter, comme suit le résultat de l'exercice :

- au poste autres réserves, lequel s'élève, désormais, avant affectation, à :

342.174 Euros +245.760 Euros = 587.934 Euros

- au versement d'un dividende de **200.200 €** soit **18,20 €** pour chacune des **11.000** actions composant le capital social.

Les opérations ci-dessus décrites étant réalisées, le poste autres réserves, après affectation, s'élèverait, désormais, à :

342.174 Euros +245.760 Euros – 200.200 Euros = 387.734 Euros

Nous vous rappelons en outre, que la société a versé les dividendes suivants, au titre de trois derniers exercices clôturé :

Le 31 décembre 2020 : néant

le 31 décembre 2021, **100.100 Euros**

le 31 décembre 2022, **200.200 Euros**.

Vous aurez, par ailleurs, à donner quitus à Monsieur Nicolas DEFOUILHOUX pour sa gestion, en qualité de Président.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce approuve les trois (3) conventions visées par ledit article, telles que celles-ci figurent, dans le rapport établi, par le Président.

QUATRIEME DECISION

L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

7

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Actionnaire unique.

L'Actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'L'Actionnaire unique'.